

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2008

COUR DES COMPTES ET CHAMBRES RÉGIONALES DES COMPTES - (n° 742)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 26

présenté par
M. Ciotti

ARTICLE 30

Dans l'alinéa 1 de cet article, substituer aux mots :

« relevant du domaine de la loi nécessaires afin, selon le cas, d'étendre et d'adapter les »

les mots :

« d'extension, sous réserve des adaptations nécessaires, des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel et de précision.